

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5294

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure thématique

ARTICLE 59

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme »

le signe et la phrase suivants :

« . Le bilan de cette évaluation est présenté par le Gouvernement au Parlement et rendu public au plus tard six mois avant le terme de l'expérimentation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que les résultats de l'expérimentation du menu végétarien quotidien soient non seulement transmis au Parlement mais également rendus publics.